

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES (FSI)

HISTORIQUE

Créée en 1922, l'École de sage-femmes de la Faculté de médecine organise, à partir de 1929, un double programme d'études pour infirmières et infirmières-visiteuses, appelées à « se rendre utiles en soignant les malades à domicile, suivant les prescriptions du médecin traitant, en donnant des secours d'urgence ou de menus soins indispensables ». Les diplômes correspondants sont délivrés jusqu'en 1938 - 1939.

En décembre 1942, une École d'infirmières-visiteuses est créée à la Faculté de médecine de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth dans le but de pourvoir aux postes que le ministère de l'Hygiène et de l'Assistance publique désirait établir dans les villages du Liban. À partir de la rentrée universitaire de 1949, l'École assure également la formation d'infirmières hospitalières.

Par décision du ministère français de la Santé publique en date du 31 mai 1948, l'École décerne le diplôme d'État français d'infirmier et d'infirmière.

Le statut d'Institut d'enseignement supérieur lui est reconnu par le ministère libanais de l'Éducation nationale, le 28 avril 1947, et a été confirmé le 07 mars 1962, en application de la loi de l'enseignement supérieur du 26 décembre 1961. Originellement rattachée à la Faculté de médecine de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, l'École a été rattachée directement à l'Université le 20 juillet 1980 et a reçu le statut de Faculté le 14 février 1981.

À partir de 1972, la formation permanente est mise en place parallèlement à la formation de base et la formation supérieure s'y est ajoutée en 1982. La formation de 3^e cycle de doctorat verra le jour en septembre 2024.

MISSION

La Faculté des sciences infirmières de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth a pour mission de développer et de transmettre les connaissances relatives à la discipline infirmière. La FSI entend offrir aux étudiants une formation universitaire en soins infirmiers adaptée au contexte socio-culturel libanais. Elle contribue à la formation de professionnels capables d'actualiser et de créer des pratiques de soins adaptées aux besoins de la société dans une perspective humaniste (Caring). La production des connaissances résultant des recherches spécifiques en soins infirmiers, enrichit l'enseignement théorique à la Faculté et améliore la pratique dans les milieux professionnels.

La Faculté s'engage dans des projets de partenariat au niveau national et international en vue de créer de nouveaux savoirs pour faire évoluer les soins infirmiers au Liban.

VISION

La vision de la Faculté des sciences infirmières (FSI) s'intègre à la vision 2025 de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. En tant qu'institution, la FSI se veut la référence d'excellence en matière de formation universitaire en sciences infirmières tout en promouvant une pédagogie de l'encouragement, de l'accompagnement et de l'apprentissage. Elle continuera à développer la recherche infirmière, partie intégrante de la formation, et à encourager vivement la collaboration interdisciplinaire au niveau national et international. La FSI accordera toujours une place importante aux besoins des étudiants et veillera constamment à répondre aux exigences du marché de travail.

DIRECTION

Doyen : Rima SASSINE KAZAN

Doyens honoraires : Claire GHAFARI ZABLIT, Ruth HASSINE AKATCHERIAN, Isabelle GUERNIGOU

COORDINATRICES PROGRAMMES D'ETUDES

Formation de 1^{er} cycle (Licence) :

- 1^{er} année : Mariana ABI AAD (EL) KHOURY
- 2^e année : Joëlle KARAM BADER
- 3^e année : Pauline MERHEB

Formation du 2^e cycle (Master) :

Eliana HOMSIEH

Formation 3^e cycle (Doctorat) :

Rima SASSINE KAZAN

Formation permanente (DU) :

Nada KARANOUH BAADARANI

ADMINISTRATION

Coordinatrice administrative : Denise KANAAN BOU EID

Chargées de support académique : Thérèse KHAIRALLAH GHANEM, Thérèse KHAIRALLAH OBEID

CORPS PROFESSORAL

Professeur : Rima SASSINE KAZAN

Professeur associé : Joëlle NARCHI SÉOUD

Maître de conférences : Pauline MERHEB

Chargé d'enseignement : Eliana HOMSIEH, Gisèle (EL) CHEMALI (EL) HAJAL, Joëlle KARAM BADER, Mariana ABI AAD (EL) KHOURY, Nada KARANOUH BAADARANI, Pascale TANNOUS ABI ABDALLAH

Chargés de cours

Affé RHAYEM HARB, Ali MOUSSA, Amal MIKHAEL, Anita YOUSSEF (EL) HAJJ, Antoine SAAB, Antoine ZOGHBI, Bassem HABR, Carole CHIDIAC, Carole SAADÉ RIACHI, Céline STÉPHAN, César YAGHI, Christelle FADLALLAH, Christine YAMMINE FINIANOS, Claudia DJAMBAS KHAYAT, Cynthia ABI KHALIL JAMMAL, Cynthia KHOURY (EL) BADINE, Dania NEHME CHÉLALA, Diane ANTONIOS GHOLAM, Doris CHOUEIFATY CHOUEIFATY, Edgard (EL) HAIBY, Elie (EL) HÉLOU, Elie KASSABIAN, Fadi FAKIH, Fadi NASR, Farida YOUNAN, Georges KHAYAT, Georges MAALOULY, Ghada HAMDAN KASABIAN, Hala HNEIN, Hampig Raphaël KOURIE, Hayat AZOURY TANNOUS, Hicham ABOU ZEID, Iman KHARRAT HÉLOU, Joelle ABBOUD BECHARA, Joëlle GHATTAS, Kamal KALLAB, Khalil JABBOUR, Lamisse KARAM, Lara ABOU JAOUDE (EL) HAJJ, Leila KASSATLY RIZK, Lina ISKANDAR (EL) HAWAT, Loreine (EL) HAGE, Lucine HALEPIAN OULOJIAN, Manal (EL) HALABI (EL) HADDAD, Marie-Claire MOUHAWAJ, Marie-Rose KARAM OFEICHE, Marwan ZOGHBI, Maryse HAYEK, May FAKHOURY, Maylis Thérèse DIJOUX, Mouhamad DOUGHANE, Mouin JAMMAL, Nadine MAALOUF (EL) HADDAD, Nicole ABBOUD BAKHACHE, Nicole NACCACHE, Nour BOU DEBS, Odette LAHOUD YOUNÈS, Pascal (EL) BRAIDY, Paul Henri TORBEY, Priscilla ANTOUN ABOU JAOUDE, Rabab (EL) RASSI KHOURY, Rami BOU KHALIL, Randa ABOU KHATER, Riad SARKIS, Richard REBEIZ, Rima BOUTROS YOUNES, Rita Sylva MALHAMÉ HARB, Roula DOUGLAS, Safia SOUNBOL, Samer YOUNÈS, Sami RICHA, Sani HLAIS, Sarah (EL) SAIFI, Soha ABDEL MALAK, Taminé MEHANNA MASSOUD, Tatiana WAHANIAN PAPAIZIAN, Tony ABDEL MASSIH, Viviane CHALHOUB, Viviane MATAR TOUMA, Zakhia NAOUM

DIPLÔMES

- Diplôme universitaire en prévention et contrôle des infections
- Diplôme universitaire en soins infirmiers spécialisés, option : anesthésie
- Diplôme universitaire en soins infirmiers spécialisés, option : bloc opératoire
- Diplôme universitaire en soins infirmiers spécialisés, option : oncologie et soins palliatifs
- Diplôme universitaire en soins infirmiers spécialisés, option : réanimation et soins intensifs
- Diplôme universitaire en soins infirmiers spécialisés, option : santé mentale
- Diplôme universitaire en soins infirmiers spécialisés, option : soins à l'enfant

- Diplôme universitaire en soins infirmiers spécialisés, option : soins des plaies et cicatrisation
- Licence en sciences infirmières
- Master en sciences infirmières, option : administration des services de soins
- Master en sciences infirmières, option : formation en sciences infirmières
- Master en sciences infirmières, option : pratique avancée en diabétologie
- Master en sciences infirmières, option : pratique avancée en oncologie et soins palliatifs
- Master en sciences infirmières, option : pratique avancée en prévention et contrôle des infections
- Master en sciences infirmières, option : pratique avancée en réanimation et soins intensifs

- Doctorat en sciences infirmières

DÉBOUCHÉS

LICENCE :

- Hôpitaux
- Centres de santé
- Établissements scolaires
- Garderies
- Foyers pour personnes âgées.

MASTER :

- Cadres infirmiers dans les :
 - Institutions hospitalières
 - Organisations non gouvernementales privées et publiques

DOCTORAT :

- Professeur dans des facultés de sciences infirmières
- Gestionnaire de haut niveau dans des établissements de santé
- Chercheur dans des instituts ou centres de recherche
- Consultant dans des réseaux de santé et de services sociaux
- Expert-conseil dans des organismes internationaux
- Agent de planification, de programmation et de recherche dans des instituts ou centres de recherche ou dans des organismes internationaux
- Chargé de projets dans des organismes internationaux.

FRAIS DE SCOLARITE

- 1^{er} cycle : 135 \$ Fresh / crédit
- 2^e cycle : 135 \$ Fresh / crédit
- 3^e cycle : 82 \$ Fresh / crédit

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Titre premier – Étudier à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth

Article 3.c – bis

Un crédit de stage équivaut à 30 heures de travail, que ce soit en présentiel et/ou en travail personnel.

Article 8.e

La présence aux stages est obligatoire et sera vérifiée. Toute absence doit être justifiée par une excuse écrite jugée valable dans les trois jours ouvrables suivant l'absence. La récupération devra s'effectuer dans les plus brefs délais et sera organisée par le responsable de la formation.

Titre troisième – Validation des acquis de la formation

Article 29.b

En cas d'échec au stage, l'étudiant ne bénéficie pas d'une deuxième session. Il doit se réinscrire à la totalité du stage.